

**COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU MARDI 26 JANVIER 2021 À 18 H 30 À LA SALLE DES FÊTES DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**PRESENTS** : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

**MEMBRES TITULAIRES** : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Michel CADOUX, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

**EXCUSES** : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Danielle BELORGEY, Sophie GALLOIS, Malika AMINI, Sabine DEFAUT, Christian HOQUET, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREYT, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Marcel JOBARD.

**POUVOIRS** : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.  
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.  
Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.  
Sabine DEFAUT a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.  
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.  
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.  
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.  
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

-----

**PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION** : Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

-----

Monsieur le Président ouvrait la séance, remerciait les participants et présentait à chacun ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année malgré le contexte compliqué qui nous affecte tous.

Il rendait hommage à la mémoire de Monsieur Jean CLERC, figure culturelle et politique locale disparue récemment.

Madame DUREUIL était désignée secrétaire de séance et procédait à l'appel nominal.

**1. APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020 ET RELEVÉS DE DÉCISIONS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DES MARDI 12 ET 19 JANVIER 2021**

Monsieur le Président donnait lecture d'un message adressé par Monsieur MUTIN, souhaitant que le contenu de son intervention à l'occasion du vote des tarifs de l'eau soit modifié. Ces modifications seront prises en compte dans la version définitive du compte rendu. Aucune autre observation n'était formulée.

Les relevés de décisions du bureau étaient également approuvés sans observation. Monsieur le Président précisait qu'en raison des circonstances liées à la charge actuelle de travail, l'ensemble des comptes rendus des bureaux de fin d'année n'avaient pu être transmis comme à l'habitude. Il regrette cette situation et fera en sorte que le retard soit résorbé. Il rappelle qu'il attache une importance particulière à la bonne information, complète et régulière de l'ensemble des élus. Il regrette également que les contraintes sanitaires n'aient pas permis de réunir, comme prévu initialement, la conférence des maires lors des séances délibératives du bureau mais il fera en sorte que ceci soit rétabli dès que les conditions le permettront.

## 2. PRESENTATION DE LA SITUATION BUDGETAIRE, RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 ET PERSPECTIVES 2021

Monsieur le Président rappelait qu'il avait souhaité cette année dissocier lors de deux séances distinctes le vote des comptes administratifs 2020 et celui des BP 2021.

Depuis la présentation de l'atterrissage prévisionnel 2020 faite en octobre et novembre, un énorme travail a été accompli par la vice-présidente aux finances et à la prospective financière et l'équipe de la direction des finances afin de disposer au plus vite des éléments les plus précis et proches de la réalité possibles.

Durant cette période, un certain nombre de dépenses non impératives, tant en fonctionnement qu'en investissement, ont été stoppées et les recettes ont été optimisées. De plus, l'impact du second confinement, difficilement mesurable à l'automne, a de fait réduit les dépenses.

Ce travail a ainsi permis de faire passer le déficit prévisionnel de - 1,2 M d'€ à - 200 000 €.

En effet, de fin octobre à la fin de l'exercice, les dépenses de fonctionnement ont baissé de pratiquement 400 000 € au total, notamment au niveau des achats et des charges de personnel, pendant que les recettes de fonctionnement augmentaient de 670 000 €, notamment au niveau de la participation de la CAF, de régularisations de facturation du service biodiversité, du remboursement des arrêts maladie et de plusieurs régularisations comptables.

Madame VENTARD présentait ensuite en détail la projection des résultats, comparés au BP 2020 et au CA 2019 (cf. document joint).

Il était rappelé que cette situation, bien que moins mauvaise que celle redoutée initialement, n'est toutefois pas normale et reflète un problème structurel, le fonds de roulement existant à l'issue de la fusion des « ex EPCI ayant été peu à peu consommé sur les quatre derniers exercices, passant de 2,7 M € à 1,8 M€. Pendant cette même période, la communauté de communes a élargi son champ d'intervention et continué à investir dans de nouveaux projets et donc à emprunter pour les financer.

Toutefois, la situation montre également qu'il est parfois possible d'agir fortement sur le niveau des charges et que les élus disposent alors de certains leviers : annulation ou report de certaines actions non indispensables ou non urgentes, non remplacement d'agents suite à des départs, optimisation des recettes de fonctionnement ...

La situation restant très préoccupante pour les prochains exercices compte tenu de la baisse prévisible de la fiscalité économique suite à la crise sanitaire, il convient de continuer à agir fortement en 2021 et 2022 pour restaurer des marges de manœuvre permettant d'assurer la couverture de la dette et de restaurer une capacité d'autofinancement suffisante pour investir à nouveau.

Monsieur le Président expliquait ensuite que la marge de manœuvre à restaurer en 2021 est de l'ordre de 1 M€ soit environ 5% du budget de fonctionnement.

Dans le même temps, de nombreux crédits d'investissements nouveaux sont ouverts par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département pour permettre aux communes et à l'EPCI de rebondir et préparer les investissements futurs mais la communauté de communes n'est pas actuellement en capacité de répondre à ces sollicitations.



CLIMATS DU  
VIGNOBLE DE  
BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL

Dans ces conditions, il convient que la communauté de communes révise en profondeur ses champs d'action, ses périmètres et ses modes d'intervention car elle ne sera pas en capacité de faire plus ou de faire pareil avec moins. L'un des secteurs les plus concernés est celui des structures péri et extra scolaires, financé environ à plus de 2,5 M€ par les ressources fiscales. Des mesures difficiles, renforcées par les difficultés d'organisation des structures dans le contexte sanitaire, ont dû être prises pour les périodes de petites vacances scolaires.

Monsieur PETIT, Maire de Corcelles-les-Citeaux, s'il comprend ces décisions sur le fond, regrette que les maires qui sont en première ligne vis-à-vis des usagers n'aient pas suffisamment été informés en amont de ces décisions. Monsieur le Président comprend et regrette également sincèrement cette situation. Il s'agit en effet d'un dysfonctionnement notable par rapport aux engagements de proximité et de transparence vis-à-vis des maires et il s'engage à ce que ceci ne se reproduise pas.

Monsieur BEDENNE, Maire de Reulle-Vergy, regrette ce qui lui semble être un sacrifice des actions en matière de biodiversité au regard des éléments annoncés, celle-ci semblant faire figure de variable d'ajustement. Monsieur le Président répondait que, après de nombreuses discussions avec le vice-président, la direction et les partenaires du projet SILENE financé par le Plan d'Investissement d'Avenir, il était apparu que ce dispositif ne correspond pas, en raison de sa complexité, aux capacités de la communauté de communes. Toutefois le projet SILENE n'est pas totalement interrompu puisque les actions d'accompagnement sans solde à charge de la communauté de communes sont maintenues. Par ailleurs, les dispositifs Natura 2000 et Réserve Naturelle Nationale sont sanctuarisés.

Monsieur LUCAND appelle l'attention sur le fait que la situation financière structurelle de l'EPCI n'est pas nouvelle et rappelle que tous les budgets primitifs depuis la fusion ont été votés avec un déficit de fonctionnement prévisionnel et des résultats meilleurs que ceux prévus. Il souhaite que la présentation de la situation actuelle ne laisse pas à penser que rien n'a été fait durant ces dernières années pour anticiper et remédier à cette situation structurelle. Il lui semble également que l'un des problèmes provient du niveau des recettes qui doivent être adaptées au niveau du service rendu.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a aucune volonté, dans l'actuelle présentation, de remise en cause de ce qui a été accompli précédemment. Il présente simplement la photographie de la situation actuelle. Il soulève toutefois un point de désaccord majeur avec Monsieur LUCAND sur le fait qu'il lui semble au contraire que c'est le service rendu qui doit s'adapter aux circonstances du moment et surtout au niveau des recettes acceptables pour les administrés et les contribuables. La seule voie de croissance possible des ressources se trouve actuellement au niveau des recettes de la fiscalité entreprise, recettes qui sont fragilisées par les conséquences économiques de la crise sanitaire pour les exercices à venir. Il rappelle également le rôle majeur du FPIC, qui ponctionne désormais près de 1 M€ des ressources intercommunales.

Chaque vice-président présentait ensuite les pistes d'économie envisagée dans leurs domaines de délégation respectifs (cf. document joint). Ces éléments serviront à bâtir le cadre du débat d'Orientation Budgétaire et du BP 2021.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président souhaitait pouvoir recueillir les réactions des conseillers.

Monsieur PETIT estimait qu'il est nécessaire de remettre à plat un certain nombre de convention de prestations entre la communauté de communes et les communes membres. Monsieur le Président acquiesçait, le rôle des services techniques communautaires par exemple devant progressivement s'orienter vers la prévention de l'entretien et de la maintenance, les interventions d'urgence devant être travaillées le plus possible en proximité avec les communes.

Monsieur DALLER s'accorde également sur le fait que, dans le domaine des sports par exemple, le rôle de la communauté de communes est moins d'organiser les actions que de soutenir le secteur associatif. D'autre part, il appelle de ses vœux l'engagement d'une réflexion de fond sur les structures péri et extra scolaires, compte tenu de l'état de certains sites, une politique de regroupement devrait être engagée.

Madame DUREUIL, en réponse, convient qu'il est nécessaire de travailler conjointement avec les communes compétentes pour le scolaire et la communauté de communes pour le péri et l'extra scolaires, les deux ne pouvant pas être dissociés et que certains regroupements pourraient être envisagés dans le cadre actuel sans nécessairement passer par la création de nouveaux pôles.

Monsieur le Président complète en indiquant que même si la communauté de communes n'a pas la compétence, elle peut tout à fait accompagner les communes dans cette réflexion. Il précise qu'il prendra une initiative en ce sens prochainement.

*Départ de Jean-Louis RAILLARD à 20h10.*

### 3. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

#### **C/21/01 - Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche (SM TVO).**

Etaient élus, à l'unanimité moins une voix :

- Titulaires : Madame ZITO, Monsieur COLLARDOT, Monsieur POUILLOT.
- Suppléants : Monsieur ROBIOT, Monsieur DANEL, Monsieur GAILLARD.

*Départ de Laurent BEDENNE à 20h50.*

#### **C/21/02 – Objet : Actualisation du RIFSEEP à compter du 01/02/2021.**

Monsieur BARTHELEMY expliquait qu'il s'agissait par cette délibération d'adapter le RIFSEEP au grade du futur DGS dont la prise de fonction interviendra le 22 février prochain. Il complétait en indiquant le souhait de l'exécutif de réétudier certaines modalités actuelles de ce régime indemnitaire afin de le rendre plus efficient et attractif et également de créer le CIA, éléments de motivation supplémentaire.

Monsieur DANEL souhaitait connaître les modalités d'octroi des indemnités de régie aux secrétaires de mairie. Une réponse sera apportée sur ce point au prochain conseil.

#### **C/21/03 – Objet : Convention de reprise financière d'un Compte Epargne Temps.**

La Ville de Nuits-Saint-Georges a recruté par voie de mutation un agent de la Communauté de communes qui possède un compte épargne temps, soit 50 jours au total estimés à 3 750 €. La Ville de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes ont convenu d'une prise en charge de ce transfert respectivement à hauteur de 50 % du montant estimé, soit 1 875,00 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/21/04 – Objet : Transformation de postes – Direction des solidarités (CLAS).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 4. QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur BALIZET concernant la vaccination COVID-19. Réponse apportée par Monsieur CARTRON concernant le fonctionnement du futur centre de vaccination de Nuits-Saint-Georges.

Question de Monsieur ARMBRUSTER concernant les postes d'aide aux devoirs. Réponse de Madame DUREUIL : Il n'y a pas de baisse du volume global d'heures attribuées, certaines étant affectées en complément à des personnels périscolaires.

La séance était levée à 21h15.

